



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le **vingt neuf septembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents : 23

Mme METOIS-LE BRAS Christine, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme MOUNIER Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, M. QUINTIN Philippe, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, Mme HERVE Isabelle, M. LE MAREC Gilles, Mme HERNOT Martine, Mme MACRE Amélie, M. MICHEL Alain, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 5

M. RAULT Alain	a donné procuration à	M. RAOULT Roland
M. BAPTISTA-SOARES Philippe	a donné procuration à	Mme MOUNIER Vanessa
Mme ROMERO Cécilia	a donné procuration à	M. PIEDERRIERE Dorian
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. CORMAND Yvon	a donné procuration à	Mme LE MEUR Sandra

Membre absent excusé n'ayant pas donné procuration : 1

Mme COLLIN Marina

Secrétaire de séance : M. HERVE Pascal

Assistait également : Mmes PELLETIER Fabienne (DGS)

DÉLIBÉRATION N° 2021-090

Rapporteur : Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU COLLÈGE LÉONARD DE VINCI

Un représentant de la Ville de Trégueux siège au conseil d'administration du collège de secteur, le collège Léonard de Vinci.

M. Philippe QUINTIN informe le conseil municipal qu'il quitte la représentation de la Commune auprès du collège.

Il convient donc de désigner un nouveau représentant.

M. Yvon CORMAND s'est porté candidat pour cette mission.

Vu l'avis de la commission Enfance Jeunesse du 23 septembre 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DÉSIGNE M. Yvon CORMAND comme représentant au collège Léonard de Vinci.

A Trégueux, le 1^{er} octobre 2021

Le Maire,
Christine MÉTOIS-LE BRAS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le **vingt neuf septembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents : 23

Mme METOIS-LE BRAS Christine, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme MOUNIER Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, M. QUINTIN Philippe, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, Mme HERVE Isabelle, M. LE MAREC Gilles, Mme HERNOT Martine, Mme MACRE Amélie, M. MICHEL Alain, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 5

M. RAULT Alain	a donné procuration à	M. RAOULT Roland
M. BAPTISTA-SOARES Philippe	a donné procuration à	Mme MOUNIER Vanessa
Mme ROMERO Cécilia	a donné procuration à	M. PIEDERRIERE Dorian
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. CORMAND Yvon	a donné procuration à	Mme LE MEUR Sandra

Membre absent excusé n'ayant pas donné procuration : 1

Mme COLLIN Marina

Secrétaire de séance : M. HERVE Pascal

Assistait également : Mmes PELLETIER Fabienne (DGS)

DÉLIBÉRATION N° 2021-091

Rapporteur : Cristina FEUNTEUN, Maire-adjointe

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL DE PAUSE POUR LES AGENTS DE LA COLLECTE DES DÉCHETS DE SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Depuis 2008, le local de pause, situé au Centre Technique Municipal, est mis à disposition de Saint-Brieuc Armor Agglomération pour les agents de la collecte des déchets. A ce titre, 5 conventions successives ont été signées dont la dernière arrive à échéance le 30 novembre 2021. Il convient donc de signer une nouvelle convention afin d'assurer la continuité de cette mise à disposition.

Les modalités financières de la convention, jointe en annexe, prévoient le versement d'une participation aux frais relatifs au fonctionnement des locaux d'un montant forfaitaire annuel de 1 500 euros. Ce coût forfaitaire sera révisé chaque année en prenant comme indice de base l'indice des prix à la consommation y compris tabac tel que défini par l'INSEE.

Elle prendra effet au 1^{er} décembre 2021 pour une durée de 3 ans.

Son éventuel renouvellement fera l'objet d'une nouvelle convention.

Vu l'avis de la commission finances, administration générale réunie le 22 septembre 2021,

Vu la convention jointe en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un local de pause aux agents de la collecte des déchets de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

A Trégueux, le 1^{er} octobre 2021

Le Maire,

Christine MÉTOIS-LE BRAS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le **vingt neuf septembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents : 23

Mme METOIS-LE BRAS Christine, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme MOUNIER Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, M. QUINTIN Philippe, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, Mme HERVE Isabelle, M. LE MAREC Gilles, Mme HERNOT Martine, Mme MACRE Amélie, M. MICHEL Alain, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 5

M. RAULT Alain	a donné procuration à	M. RAOULT Roland
M. BAPTISTA-SOARES Philippe	a donné procuration à	Mme MOUNIER Vanessa
Mme ROMERO Cécilia	a donné procuration à	M. PIEDERRIERE Dorian
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. CORMAND Yvon	a donné procuration à	Mme LE MEUR Sandra

Membre absent excusé n'ayant pas donné procuration : 1

Mme COLLIN Marina

Secrétaire de séance : M. HERVE Pascal

Assistait également : Mmes PELLETIER Fabienne (DGS)

DÉLIBÉRATION N° 2021-092

Rapporteur : Cristina FEUNTEUN, Maire-adjointe

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS À LAVELANET - 10^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU JUMELAGE

Madame Cristina FEUNTEUN, Maire-adjointe, informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion du 10ème anniversaire du jumelage entre les villes de Trégueux et Lavelanet, 7 élus du Conseil Municipal se rendront à Lavelanet du 15 au 18 octobre 2021 : Christine MÉTOIS-LE BRAS, Roland RAOULT, Michèle BACCELLI, Patrick ALLAND, André NAVINER, Hélène LE THÉRIZIEN et Pascal HERVÉ.

Les élus effectueront le trajet en minibus avec le comité de jumelage et le comité des fêtes. Afin de contribuer aux frais de déplacement, une participation de 40 euros par élu est demandée, sauf pour Mme BACCELLI qui prend part au programme de la délégation mais se rend en Ariège par ses propres moyens.

Considérant le caractère officiel de ce déplacement à l'occasion du 10ème anniversaire du jumelage,

Considérant l'intérêt pour la Ville de Trégueux des actions menées dans le cadre du jumelage à des fins d'ouverture, de rencontre et de découverte ;

Vu l'avis de la commission finances, administration générale réunie le 22 septembre 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DONNE mission aux élus du conseil municipal listés plus haut de se rendre à Lavelanet du 15 au 18 octobre 2021 à l'occasion du 10ème anniversaire du jumelage,

- AUTORISE la prise en charge des frais de déplacement qui seront engagés par les élus participant sur présentation d'un état de frais.

A Trégueux, le 1^{er} octobre 2021

Le Maire,
Christine MÉTOIS-LE BRAS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le **vingt neuf septembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents : 23

Mme METOIS-LE BRAS Christine, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme MOUNIER Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, M. QUINTIN Philippe, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, Mme HERVE Isabelle, M. LE MAREC Gilles, Mme HERNOT Martine, Mme MACRE Amélie, M. MICHEL Alain, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 5

M. RAULT Alain	a donné procuration à	M. RAOULT Roland
M. BAPTISTA-SOARES Philippe	a donné procuration à	Mme MOUNIER Vanessa
Mme ROMERO Cécilia	a donné procuration à	M. PIEDERRIERE Dorian
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. CORMAND Yvon	a donné procuration à	Mme LE MEUR Sandra

Membre absent excusé n'ayant pas donné procuration : 1

Mme COLLIN Marina

Secrétaire de séance : M. HERVE Pascal

Assistait également : Mmes PELLETIER Fabienne (DGS)

DÉLIBÉRATION N° 2021-093
Rapporteur : Pascal PEDRONO, Maire-adjoint

OBJET : URBANISME – CESSIION D'UNE EMPRISE D'ESPACE VERT AU CENTRE HOSPITALIER DU PENTHIÈVRE ET DU PODOUVRE.

Par délibération en date du 22 mai 2019, le conseil municipal a accepté la cession d'une emprise d'espace vert au Centre Hospitalier du Penthièvre et du Poudouvre (CH2P) afin de leur permettre de créer un espace extérieur sécurisé pouvant être utilisé par les résidents.

La signature de l'acte de vente initialement prévue en juin dernier n'a pu avoir lieu car il s'est avéré que la numérotation des parcelles qui avait été attribuée, suite à la division effectuée dans le cadre de cette vente, était devenue caduque. La parcelle d'origine avait fait l'objet d'une autre division entretemps et de fait, elle n'était plus active.

Il a donc été nécessaire de refaire un document d'arpentage en tenant compte de cette nouvelle configuration, ce afin d'attribuer une nouvelle numérotation pour les parcelles cédées.

Il s'agit donc de céder les parcelles cadastrées section AC 583 (1 m²) et AC 585 (764 m²).

Les conditions de cession restent inchangées à savoir une cession au prix de 1 € le m², conformément à l'avis de France Domaine qui a été réactualisé.

Les frais de géomètre et les frais de Notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Le CH2P avait donné son accord sur les conditions de cession par courrier en date du 26 mars 2019.

Il est rappelé également l'existence d'un réseau eau potable confirmée par les concessionnaires sous l'emprise cédée. Une servitude de réseaux devra être formalisée entre le CH2P et Saint-Brieuc Armor Agglomération. Cette servitude sera régularisée dans l'acte de cession.

Vu l'avis favorable de la Commission urbanisme réunie le 15 septembre 2021 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCEPTE la cession aux conditions indiquées, et AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique de cession, ainsi que tout document pouvant s'y rapporter.

A Trégueux, le 1^{er} octobre 2021

Le Maire,
Christine MÉTOIS-LE BRAS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le **vingt neuf septembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents : 23

Mme METOIS-LE BRAS Christine, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme MOUNIER Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, M. QUINTIN Philippe, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, Mme HERVE Isabelle, M. LE MAREC Gilles, Mme HERNOT Martine, Mme MACRE Amélie, M. MICHEL Alain, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 5

M. RAULT Alain	a donné procuration à	M. RAOULT Roland
M. BAPTISTA-SOARES Philippe	a donné procuration à	Mme MOUNIER Vanessa
Mme ROMERO Cécilia	a donné procuration à	M. PIEDERRIERE Dorian
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. CORMAND Yvon	a donné procuration à	Mme LE MEUR Sandra

Membre absent excusé n'ayant pas donné procuration : 1

Mme COLLIN Marina

Secrétaire de séance : M. HERVE Pascal

Assistait également : Mmes PELLETIER Fabienne (DGS)

DÉLIBÉRATION N° 2021-094

Rapporteur : Cristina FEUNTEUN, Maire-adjointe

OBJET : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – DÉCISION MODIFICATIVE N°2/2021

Madame Cristina FEUNTEUN, Maire-adjointe, informe le Conseil Municipal que des modifications sont à apporter au budget 2021 de la ville. Un tableau récapitulatif de ces réajustements est présenté au Conseil Municipal. Les vues d'ensembles des sections du budget sont jointes en annexes 1 et 2.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
60631	Fournitures d'entretien	1 500
606321	Fournitures d'équipement de sécurité	-1 000
6065	Livres, disques (médiathèque)	4 225
61521	Entretien et réparations terrains	41 000
615231	Entretien et réparations voirie	5 000
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	7 228
62322	Fêtes et cérémonies	-750
62323	Articles publicitaires	-1 000
6236	Catalogues et imprimés (impressions)	-5 500
6281	Concours divers (cotisations...)	2 000
62878	Remboursement de frais à d'autres organismes	6 000
Total DM Chapitre 011 - Charges à caractère général		58 703
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	7 518
Total DM Chapitre 67 - Charges exceptionnelles		7 518
023	Virement à la section d'investissement	-149 611
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		-83 390

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
2041411	Subvention d'équipement cne	-4 700
2041511	Subvention d'équipement aggro	224 000
2041582	Subvention d'équipement SDE	4 609
Total DM Chapitre 204 – Subventions d'équipements		223 909
2031	Frais d'études	-2 609
2051	Logiciels	-29 420
Total DM Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles		-32 029
2111	Terrains nus	-149 652
2115	Terrains bâtis	165 000
2182	Matériel de transport	-13 000
2184	Mobilier	1 050
2188	Autres matériels	4 786
Total DM Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		8 184
2313	Travaux bâtiments	-152 435
2315	Travaux voirie	45 653
Total DM Chapitre 23 - Immobilisations en cours		-106 782
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		93 282

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
10222	FCTVA	6 761
Total DM Chapitre 10 - Dotations, Fonds divers et réserves		6 761
13251	Subvention d'investissement – agglomération	-8 880
1328	Subvention d'investissement – autres	-4 000
1346	Participation Voirie Réseaux	3 208
Total DM Chapitre 13 - Subventions d'investissement		-9 672
1641	Emprunts	245 304
Total DM Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		245 304
024	Produits de cessions d'immobilisations	500
021	Virement de la section de fonctionnement	-149 611
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		93 282

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	500
70661	Participations familles	-1 500
706621	Prestation de service Centre d'accueil périscolaire	900
706622	Prestation de service Centre de loisirs	1 500
706624	Prestation de service Petite Enfance	-105 000
Total DM Chapitre 70 - Produits des services		-103 600
73211	Dotations Allocation Compensatrice	50 479
73223	FPIC	4 096
Total DM Chapitre 73 - Impôts et taxes		54 575
744	FCTVA	-1 300
747183	Participations Etat – Autres	4 225
74741	Participations communes	877
74751	Participations agglomération	-32 314
74789	Participations - autres organismes	800
74834	Etat compensation exonérations TF	-6 653
Total DM Chapitre 74 - Dotations et subventions		-34 365
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		-83 390

Vu l'avis de la Commission finances, administration générale réunie le 22 septembre 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n°2/2021 du budget principal de la Ville telle qu'elle a été présentée ci dessus.

A Trégueux, le 1^{er} octobre 2021

Le Maire,
Christine MÉTOIS-LE BRAS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le **vingt neuf septembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents : 23

Mme METOIS-LE BRAS Christine, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme MOUNIER Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, M. QUINTIN Philippe, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, Mme HERVE Isabelle, M. LE MAREC Gilles, Mme HERNOT Martine, Mme MACRE Amélie, M. MICHEL Alain, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 5

M. RAULT Alain	a donné procuration à	M. RAOULT Roland
M. BAPTISTA-SOARES Philippe	a donné procuration à	Mme MOUNIER Vanessa
Mme ROMERO Cécilia	a donné procuration à	M. PIEDERRIERE Dorian
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. CORMAND Yvon	a donné procuration à	Mme LE MEUR Sandra

Membre absent excusé n'ayant pas donné procuration : 1

Mme COLLIN Marina

Secrétaire de séance : M. HERVE Pascal

Assistait également : Mmes PELLETIER Fabienne (DGS)

DÉLIBÉRATION N° 2021-095

Rapporteur : Cristina FEUNTEUN, Maire-adjointe

OBJET : FINANCES – PERTE SUR CRÉANCE ÉTEINTE SUR PROPOSITION DU COMPTABLE PUBLIC

Madame Cristina FEUNTEUN, Maire-adjointe, informe de l'état récapitulatif des créances éteintes dressé par le comptable public en date du 9 juillet 2021 pour un montant total de **79,70 euros**.

Les pertes sur créances éteintes sont prononcées par une autorité extérieure à la collectivité et le comptable public propose ensuite au Conseil Municipal d'enregistrer l'effacement de créance par l'émission d'un mandat administratif au compte 6542 "Créances éteintes".

Le Tribunal de Commerce de Saint-Brieuc, par jugement du 14 décembre 2020, a prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire d'une entreprise pour insuffisance d'actif. Or, la ville de Trégueux avait émis en 2018 un titre de recette de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour un montant de 79,70 euros.

Vu l'avis de la commission finances réunie le 22 septembre 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la perte sur créance éteinte telle que présentée dans l'état récapitulatif du comptable public pour un montant total de 79,70 euros.

A Trégueux, le 1^{er} octobre 2021

Le Maire,
Christine MÉTOIS-LE BRAS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le **vingt neuf septembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents : 23

Mme METOIS-LE BRAS Christine, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme MOUNIER Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, M. QUINTIN Philippe, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, Mme HERVE Isabelle, M. LE MAREC Gilles, Mme HERNOT Martine, Mme MACRE Amélie, M. MICHEL Alain, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 5

M. RAULT Alain	a donné procuration à	M. RAOULT Roland
M. BAPTISTA-SOARES Philippe	a donné procuration à	Mme MOUNIER Vanessa
Mme ROMERO Cécilia	a donné procuration à	M. PIEDERRIERE Dorian
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. CORMAND Yvon	a donné procuration à	Mme LE MEUR Sandra

Membre absent excusé n'ayant pas donné procuration : 1

Mme COLLIN Marina

Secrétaire de séance : M. HERVE Pascal

Assistait également : Mmes PELLETIER Fabienne (DGS)

DÉLIBÉRATION N° 2021-096

Rapporteur : Cristina FEUNTEUN, Maire-adjointe

OBJET : FINANCES – MAISON DE SANTÉ – BAIL PROFESSIONNEL DES MÉDECINS

(annule et remplace DB 2021-070)

Rappel du projet de Maison de Santé

Considérant le besoin d'accueillir de façon pérenne 6 médecins généralistes sur le territoire, la Commune de Trégueux a décidé d'investir dans la réalisation d'une Maison de Santé pluridisciplinaire et d'y acquérir directement 6 salles de consultations et les espaces annexes qui devront permettre l'usage de la médecine générale. La superficie totale de l'emprise du bâtiment et de ses abords (13 places de parking) est de 1 196 m².

Ainsi, la commune a réservé une partie du bâtiment et Madame le Maire, habilitée par la délibération du conseil municipal du 4 mars 2020 (DB2020-012), a signé l'acte d'achat en état futur d'achèvement le 27 novembre 2020. Le bâtiment étant achevé depuis le 20 juillet 2021, la commune est copropriétaire du bâtiment avec les autres acquéreurs. Sa propriété concerne la partie du bâtiment réservée à l'exercice de médecins (exclusivement des médecins généralistes, pédiatres, gériatres). La commune peut louer ou revendre ses locaux aux médecins intéressés.

Locaux acquis par la commune :

Les espaces acquis par la commune représentent une surface privative de 220,20 m² et une partie des espaces communs aux différents professionnels de santé.

Ces espaces privatifs sont composés de :

- 6 salles de consultation (d'environ 20 m² chacune)
- 2 salles d'attente
- 1 espace d'accueil-secretariat
- 2 WC (dont 1 WC PMR)
- un couloir
- un local de réserve.

La commune sera également copropriétaire des parties communes composées :

- d'une salle de convivialité pour tous les professionnels,
- d'un local déchets spécifiques,
- d'un local technique,
- d'un dégagement,
- des espaces extérieurs.

Dispositions administratives

En application des dispositions de l'article 261 D 2° du code général des impôts, les locations de locaux nus à usage professionnel sont exonérées de TVA. Compte-tenu de la confirmation reçue par le comptable public que les loyers à percevoir au titre de l'occupation des locaux de la maison de santé ne sont pas assujettis à la TVA et que cette activité n'entre pas dans le secteur concurrentiel, il n'est pas obligatoire de créer un budget annexe propre à la maison de santé. Par conséquent, une comptabilité analytique permettant d'en suivre les dépenses et les recettes sera mise en œuvre par le service financier.

Enfin, dans le cas présent, la commune loue des locaux dont elle est propriétaire, il s'agit donc d'une mise à bail pour laquelle la commune peut fixer librement le montant des loyers sans solliciter l'avis de France Domaine.

Projet de bail professionnel par acte authentique :

Il est proposé d'établir les baux professionnels des salles de consultation de la maison de santé par actes authentiques. Les honoraires de notaire liés à la rédaction du bail sont à la charge de la commune.

Suite à quelques adaptations convenues avec les médecins en tant que futurs locataires, un projet de bail modifié est joint en annexe. Il prévoit une durée de 6 ans moyennant un loyer mensuel de 500 € (non soumis à TVA) et hors charges par salle de consultation, payable d'avance le 5 de chaque mois.

Le loyer sera révisé chaque année en fonction de l'Indice des Loyers des Activités Tertiaires (ILAT) publié par l'INSEE à la date anniversaire du bail.

Le locataire versera au bailleur un dépôt de garantie d'un montant de 500 €. Le bailleur tiendra un tableau de suivi permettant l'inventaire des cautions.

A l'expiration de la durée initiale, le bail se poursuivra par tacite reconduction pour une période de même durée.

Le bail peut être résilié par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte au moins 6 mois à l'avance.

Paiement des charges par le locataire au bailleur

Le locataire versera une provision sur charge mensuellement et d'avance en même temps que le paiement du loyer. Après régularisation annuelle des comptes de la copropriété, le bailleur adressera un état récapitulatif au locataire incluant la liquidation et la régularisation des charges. A ce stade, la provision mensuelle est estimée à 100 €/mois comprenant :

- une part fixe de 40 € / mois visant à participer aux charges de copropriété, honoraires du syndic, impôts et taxes afférant aux locaux,
- une part variable de 60 € / mois correspondant aux consommations d'eau et d'électricité. Cette part fera l'objet d'une régularisation annuelle à la hausse ou à la baisse en fonction du coût des charges constatées de l'année précédente réparties à hauteur de 1/6ème par locataire.

Entretien – travaux – réparations

Le projet de bail joint en annexe liste les frais d'entretien, de travaux et de réparations à la charge du locataire ainsi que ceux à la charge du bailleur.

La commune prendra en charge les travaux nécessaires à la séparation entre la partie accueil et la salle d'attente (sauf aménagements de mobiliers).

État des lieux

Les états des lieux d'entrée et de sortie seront réalisés par un élu et un agent communal représentant la Commune de Trégueux.

Pacte de préférence

Le bail prévoit un droit de préférence aux locataires en cas de vente des locaux. La Commune de Trégueux prendra en charge les frais liés à l'État Descriptif de Division – Règlement de Copropriété afin que chaque salle de consultation constitue un lot de copropriété indépendant.

Autres dispositions

La commune s'engage à pratiquer les mêmes conditions de bail pour l'ensemble des locaux de la cellule n°1.

Toute arrivée d'un nouveau médecin devra faire l'objet d'une consultation préalable des médecins exploitant le local qui pourront exercer une faculté d'opposition.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-012 du Conseil Municipal du 4 mars 2020,

Vu l'avis de la Commission finances et administration générale réunie le 22 septembre 2021,

Vu le projet de bail professionnel modifié joint en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **PREND EN CHARGE les honoraires de notaire liés à l'établissement d'un bail par acte authentique pour chaque salle de consultation de la maison de santé,**
- **APPROUVE le projet de bail professionnel modifié tel que présenté en annexe,**
- **FIXE le loyer mensuel à hauteur de 500 € (non soumis à TVA) et hors charges par salle de consultation, loyer révisable annuellement, les charges étant en sus,**
- **FIXE le dépôt de garantie à un montant de 500 € représentant un mois de loyer hors charges par salle de consultation,**
- **AUTORISE Madame Le Maire à signer les baux professionnels par acte authentique pour chaque salle de consultation, les états des lieux ainsi que tout document se rapportant à la mise en location de la maison de santé et à la copropriété,**
- **NOMME Madame le Maire (titulaire) et Madame Cristina FEUNTEUN (suppléante) afin de représenter la Commune de Trégueux agissant en tant que copropriétaire au sein du Syndicat des copropriétaires de la maison de santé.**

A Trégueux, le 1^{er} octobre 2021

Le Maire,

Christine MÉTOIS-LE BRAS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le **vingt neuf septembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents : 23

Mme METOIS-LE BRAS Christine, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme MOUNIER Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, M. QUINTIN Philippe, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, Mme HERVE Isabelle, M. LE MAREC Gilles, Mme HERNOT Martine, Mme MACRE Amélie, M. MICHEL Alain, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 5

M. RAULT Alain	a donné procuration à	M. RAOULT Roland
M. BAPTISTA-SOARES Philippe	a donné procuration à	Mme MOUNIER Vanessa
Mme ROMERO Cécilia	a donné procuration à	M. PIEDERRIERE Dorian
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. CORMAND Yvon	a donné procuration à	Mme LE MEUR Sandra

Membre absent excusé n'ayant pas donné procuration : 1

Mme COLLIN Marina

Secrétaire de séance : M. HERVE Pascal

Assistait également : Mmes PELLETIER Fabienne (DGS)

DÉLIBÉRATION N° 2021-097

Rapporteur : Roland RAOULT, Maire-adjoint

OBJET : TRAVAUX – RÉNOVATION DE DEUX FOYERS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC PLACE FRANÇOIS MITTERRAND

Dans le cadre de la construction de la maison de santé pluridisciplinaire Place François Mitterrand, deux foyers d'éclairage public sont à rénover.

Après étude de ce projet, le Syndicat Départemental de l'Énergie des Côtes d'Armor présente une estimation des travaux à hauteur de **5 832 euros TTC** (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).

Conformément au règlement financier du SDE 22, ces travaux impliquent une participation communale sous forme de fonds de concours à hauteur de **3 548,51 euros**.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019 d'un montant de **3 548,51 euros**, montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais d'ingénierie au taux de 8 %, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation communale sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte, et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Vu l'avis de la commission travaux réunie le mardi 21 septembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE le projet de rénovation des deux foyers d'éclairage public Place François Mitterrand dans le cadre de la construction de la maison de santé pluridisciplinaire présenté par le S.D.E. des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 5 832 euros TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie) avec versement d'un fonds de concours par la Commune de Trégueux à hauteur de 3 548,51 euros.

A Trégueux, le 1^{er} octobre 2021

Le Maire,
Christine MÉTOIS-LE BRAS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le **vingt neuf septembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents : 23

Mme METOIS-LE BRAS Christine, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme MOUNIER Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, M. QUINTIN Philippe, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, Mme HERVE Isabelle, M. LE MAREC Gilles, Mme HERNOT Martine, Mme MACRE Amélie, M. MICHEL Alain, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 5

M. RAULT Alain	a donné procuration à	M. RAOULT Roland
M. BAPTISTA-SOARES Philippe	a donné procuration à	Mme MOUNIER Vanessa
Mme ROMERO Cécilia	a donné procuration à	M. PIEDERRIERE Dorian
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. CORMAND Yvon	a donné procuration à	Mme LE MEUR Sandra

Membre absent excusé n'ayant pas donné procuration : 1

Mme COLLIN Marina

Secrétaire de séance : M. HERVE Pascal

Assistait également : Mmes PELLETIER Fabienne (DGS)

DÉLIBÉRATION N° 2021-098

Rapporteur : Michèle BACCELLI, Maire adjointe

OBJET : ACTION CULTURELLE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LANGUEUX POUR LES 10 ANS DU FESTIVAL MOUFL'ET COMPAGNIE

La présente convention a pour objectif de définir précisément les modalités du partenariat créé depuis plusieurs années entre le Grand Pré de Langueux et Bleu pluriel de Trégueux, afin d'enrichir mutuellement leur programmation culturelle et de créer des passerelles entre structures et publics.

Bleu Pluriel (Trégueux) et le Grand Pré (Langueux), proposent de renouveler leur partenariat sur la saison 2021/2022. Pour fêter les 10 ans d'existence de ce festival en 2022, les partenaires ont voulu marquer le coup et faire la part belle à 10/11 propositions artistiques multidisciplinaires. Ils prolongent de ce fait le festival sur la deuxième semaine de vacances de février.

Le festival Moufl'et Cie 2022 aura lieu du lundi 07 février au samedi 19 février 2022 avec un accueil de 5 compagnies par structure.

[5 Spectacles accueillis à Bleu pluriel – Trégueux](#)

«**Toutbougé**» - Cie Les Fées Railleuses - Cirque et théâtre de mouvement

Vendredi 4 février 2022 – 3 séances scolaires - 9h30/ 11h et 15h

Lundi 7 février 2022 - 10h30 et 17h

Jeune public dès 1 an – Jauge : 100 – Durée : 30 min

«**Pépé Bernique**» - Cie Les Becs Verseurs – Théâtre d'Objets dessinés

Mercredi 9 février 2022 - 10h30 et 15h

Jeune public dès 7 ans Jauge : 90 – Durée : 1h

«**Bobines et Flacons**» - Cie Artiflette - Cirque, chanson et marionnettes (Report)
Dimanche 13 février 2022 – 11h et 16h et Lundi 14 février 2022 – 10h30 et 15h
Jeune public dès 2 ans 1/2 - Jauge : 150 - Durée : 40 min

«**Fraternité**» - Cie Filao – Danse
Mercredi 16 février 2022 – 10h30 et 15h
Jeune public dès 3 ans - Jauge : 300 - Durée : 35 min

«**Le dernier Jour**» - Monsieur Lune - Concert illustré (Report)
Vendredi 18 février 2022 - 15h -
Jeune public dès 6 ans – Jauge : 500 – Durée : 55 min

5 Spectacles accueillis au Grand Pré à Langueux

« **Boom Box** » - Cie Cécile Métral - Jonglerie, Mini-Fil, Clown, Poésie (Report)
Mardi 08 février 2021 – 10h30 et 15h
Jeune public dès 5 ans – Jauge : 250 – Durée : 45 min

«**Soon** » - Cie Le Vent des Forges – Théâtre d’argile manipulée (Report)
Jeudi 10 février 2022 - 16h et 18h30
Jeune public dès 3 ans – Jauge : 60 – Durée : 35 min

«**Ti Soon** » - Cie Le Vent des Forges – version pour les plus jeunes
Vendredi 11 février 2022 - 10h30 et 16h
Jeune public dès 18 mois– Jauge : 60 – Durée : 20 min

«**Rick Le Cube, vers un nouveau monde**» - Duo Sati– Spectacle Audiovisuel – Création 2020 (Report)
Mardi 15 février 2022 - 18h30 et Mercredi 16 février 2022 – 10h30
Jeune public dès 5 ans – Jauge : 250 – Durée : 50 min

«**Allo Cosmos**» - Marc De Blanchard et Fanny Paris – Musique électro, danse, mapping
Jeudi 17 février 2022 - 10h30 et 15h -
Jeune public dès 4 ans – Jauge : 250 – Durée : 40 min

«**Masques et Tuba**» - Productions Nid de Coucou – Chansons pour l’été
Samedi 19 février 2022 - 10h30
Jeune public dès 4 ans – Jauge : 350 – Durée : 55 min

Il est envisagé une communication commune avec une billetterie pour les 10 spectacles par chacune des 2 structures (selon des jauges pré-définies) sans restitution des recettes perçues par la structure non accueillante vers la structure accueillante.

Vu l'avis favorable de la commission « action culturelle » du 10 juin 2021 sur la proposition de renouveler la programmation de ce festival,
Considérant l'intérêt commun des deux communes à travailler en partenariat pour développer des propositions artistiques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat jointe en annexe, relative à la co-réalisation d'accueil de spectacles entre le Grand Pré et Bleu pluriel.

A Trégueux, le 1^{er} octobre 2021

Le Maire,
Christine MÉTOIS-LE BRAS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le **vingt neuf septembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents : 23

Mme METOIS-LE BRAS Christine, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme MOUNIER Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, M. QUINTIN Philippe, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, Mme HERVE Isabelle, M. LE MAREC Gilles, Mme HERNOT Martine, Mme MACRE Amélie, M. MICHEL Alain, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 5

M. RAULT Alain	a donné procuration à	M. RAOULT Roland
M. BAPTISTA-SOARES Philippe	a donné procuration à	Mme MOUNIER Vanessa
Mme ROMERO Cécilia	a donné procuration à	M. PIEDERRIERE Dorian
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. CORMAND Yvon	a donné procuration à	Mme LE MEUR Sandra

Membre absent excusé n'ayant pas donné procuration : 1

Mme COLLIN Marina

Secrétaire de séance : M. HERVE Pascal

Assistait également : Mmes PELLETIER Fabienne (DGS)

DÉLIBÉRATION N° 2021-099

RAPPORTEUR : Sandra LE MEUR, Maire-adjointe

OBJET : ENFANCE JEUNESSE ÉDUCATION - MISE À DISPOSITION D'INTERVENANTS MUSICAUX - SIGNATURE DE LA CONVENTION 2021-2022 AVEC SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Dans le cadre de sa compétence de développement culturel, Saint-Brieuc Armor Agglomération souhaite maintenir une dynamique culturelle en mettant à disposition des intervenants musicaux qui interviennent auprès du public scolaire de l'agglomération.

La convention pluriannuelle, couvrant la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2021 est arrivée à son terme.

Il convient de signer la convention pour l'année scolaire 2021-2022 concernant la mise à disposition d'intervenants musicaux pour la commune de Trégueux.

Afin de garantir l'équité de traitement pour l'ensemble des communes, et l'assurance d'un parcours pédagogique pour chaque enfant, les interventions concernent en priorité les élèves du CP au CM2 et ceux de maternelle tous les 3 ans.

Les interventions sont organisées par cycle. Un cycle a une durée de 12 heures (soit 12 séances de 1h) pour les classes élémentaires et de 6 heures pour les classes maternelles (soit 6 séances considérées comme 1/2 cycle).

Le montant de la participation des communes est calculé en fonction du coût unitaire d'un cycle d'interventions multiplié par le nombre prévisionnel de cycles.

Le coût unitaire forfaitaire est de 494 €. Les interventions musicales sont financées, après déduction de la subvention du Conseil Départemental, à 65 % par l'Agglomération et à 35 % par la ville. La ville s'engage pour les unités ci-dessous. Seules les séances réellement dispensées font l'objet d'une facturation.

Années scolaires	Nombre prévisionnel d'unités	Montant de la participation
2021/2022	15 unités	7 410 €

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu l'avis favorable de la commission Enfance Jeunesse Familles Vie scolaire du 23 septembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer la convention annuelle de mise à disposition des intervenants musicaux ainsi que tout autre document s'y rapportant.

A Trégueux, le 1^{er} octobre 2021

Le Maire,
Christine MÉTOIS-LE BRAS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le **vingt neuf septembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents : 23

Mme METOIS-LE BRAS Christine, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme MOUNIER Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, M. QUINTIN Philippe, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, Mme HERVE Isabelle, M. LE MAREC Gilles, Mme HERNOT Martine, Mme MACRE Amélie, M. MICHEL Alain, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 5

M. RAULT Alain	a donné procuration à	M. RAOULT Roland
M. BAPTISTA-SOARES Philippe	a donné procuration à	Mme MOUNIER Vanessa
Mme ROMERO Cécilia	a donné procuration à	M. PIEDERRIERE Dorian
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. CORMAND Yvon	a donné procuration à	Mme LE MEUR Sandra

Membre absent excusé n'ayant pas donné procuration : 1

Mme COLLIN Marina

Secrétaire de séance : M. HERVE Pascal

Assistait également : Mmes PELLETIER Fabienne (DGS)

DÉLIBÉRATION N° 2021-100

Rapporteur : Philippe QUINTIN, Conseiller Municipal

OBJET : ENFANCE JEUNESSE ÉDUCATION – AVENANT À LA CONVENTION RELATIVE À L'ORGANISATION DE LA CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS « THÉÂTRE » AU COLLÈGE LÉONARD DE VINCI.

En septembre 2010, à l'initiative de son Principal et sous couvert de la Direction Académique des Côtes d'Armor, le collège Léonard de Vinci a mis en place une Classe à Horaires Aménagés Théâtre pour les classes de 4^{ème} et 3^{ème} co-financée par la Ville de Saint-Brieuc, la Ville de Trégueux, le Département des Côtes d'Armor et le collège Léonard de Vinci. L'organisation et le financement de cette classe a donné lieu à deux conventions triennales pour les périodes 2010-2013 et 2013-2016 et à trois conventions annuelles pour les périodes 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.

Ce projet a été agréé à la fois par les services déconcentrés du Ministère de la Culture (DRAC Bretagne) et par l'Académie de Rennes qui a labellisé cette Classe à Horaires Aménagés Théâtre en date du 2 mars 2016, car elle répond en tous points aux préconisations de la circulaire n° 2009-140 du 6-10-2009 publiée au BO n°39 du 22 octobre 2009 et à l'arrêté du 15-6-2012 - J.O. du 3-7-2012 paru au BO n° 29 du 19 juillet 2012.

En septembre 2018, la Ville de Saint-Brieuc a internalisé le Département théâtre de son conservatoire et recruté un professeur pour l'ouverture une classe d'art dramatique. Elle est de ce fait porteur financier du dispositif CHAT. De septembre 2010 à septembre 2018, le Théâtre de Folle Pensée assurait cette mission.

Une convention fixant les modalités de mise en œuvre et de partenariat entre les quatre parties pour l'organisation de la CHAT pour les années scolaires 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 pour les niveaux de 4ème et 3ème du collège Léonard de Vinci à Saint-Brieuc, a été signée en 2019.

Puis, afin de couvrir la totalité du cycle 4 comme préconisé et validé par la DRAC et par l'Education Nationale et d'être en cohérence avec les deux autres collèges porteurs de CHAT en Côtes d'Armor, l'inscription en CHAT est proposée aux élèves qui entrent en classe de cinquième à la rentrée 2021-2022 au collège Léonard de Vinci.

Le présent avenant fixe les modalités de mise en œuvre et de partenariat entre les quatre parties pour l'organisation de la CHAT pour l'année scolaire 2021-2022 pour les niveaux de 5ème, 4ème et 3ème du collège Léonard de Vinci à Saint-Brieuc.

Concernant la contribution financière des Villes de Saint-Brieuc et Trégueux, elle s'effectue au prorata du nombre d'élèves originaires de chacune des communes pour un montant global annuel de 6 442 €.

Vu l'avis de la Commission Enfance Jeunesse Familles Vie Scolaire du 23 septembre 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer la convention annuelle 2021-2022 ainsi que tout autre document s'y rapportant.

A Trégueux, le 1^{er} octobre 2021

Le Maire,
Christine MÉTOIS-LE BRAS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le **vingt neuf septembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents : 23

Mme METOIS-LE BRAS Christine, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme MOUNIER Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, M. QUINTIN Philippe, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, Mme HERVE Isabelle, M. LE MAREC Gilles, Mme HERNOT Martine, Mme MACRE Amélie, M. MICHEL Alain, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 5

M. RAULT Alain	a donné procuration à	M. RAOULT Roland
M. BAPTISTA-SOARES Philippe	a donné procuration à	Mme MOUNIER Vanessa
Mme ROMERO Cécilia	a donné procuration à	M. PIEDERRIERE Dorian
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. CORMAND Yvon	a donné procuration à	Mme LE MEUR Sandra

Membre absent excusé n'ayant pas donné procuration : 1

Mme COLLIN Marina

Secrétaire de séance : M. HERVE Pascal

Assistait également : Mmes PELLETIER Fabienne (DGS)

DÉLIBÉRATION N° 2021-101

Rapporteur : Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CRÉATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL DE RESPONSABLE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Suite à l'annonce du départ par mutation du responsable du Centre Technique Municipal en juin dernier, une procédure de recrutement d'un agent titulaire a été conduite.

Afin d'assurer la continuité et le bon fonctionnement des services techniques de la commune durant la période de recrutement et de vacance de poste, le conseil municipal du 28 avril 2021 avait décidé d'embaucher un agent contractuel pour un contrat initial de 6 mois.

Les missions dévolues au responsable du centre technique municipal (catégorie B) sont les suivantes :

- Organiser les activités du Centre technique municipal
- Encadrer les personnels rattachés au Centre technique municipal (20 agents)
- Être l'interlocuteur des autres services, des élus, des usagers, des entreprises et autres services extérieurs
- Gérer les bâtiments et matériels du service
- Déclencher et suivre les interventions de prestataires extérieurs sur la commune :
- Gérer le budget du service et réaliser les achats
- Assister la direction des services techniques dans le suivi et la maintenance préventive du patrimoine public
- Participer à la préparation et la coordination de divers évènements de la commune
- Participer à toutes les actions d'urgence sur la commune en lien avec des risques majeurs ou autres problématiques
- Participer à l'évolution des pratiques et aux propositions d'évolution en lien avec des objectifs de gestion durable du patrimoine construit comme des espaces urbains

Compte tenu de ces missions, le profil recherché devait comprendre des compétences techniques et des qualités managériales, d'organisation et de gestion.

Au terme de la publicité du poste, 18 candidatures ont été reçues parmi lesquelles seules 4 candidatures titulaires. 3 candidats titulaires ont été reçus en entretien (le 4^{ème} étant trop éloigné du profil attendu). A l'issue des entretiens, le jury n'a retenu aucun des 3 candidats.

Aussi considérant :

- l'absence de candidat titulaire disponible et correspondant aux attentes de la collectivité,
- le faible nombre de candidats correspondant à ce profil,
- les difficultés de recrutement partagées par toutes les collectivités sur les postes techniques et déjà expérimentées par la collectivité elle-même,
- la durée de la vacance de poste à prévoir en cas de relance de la procédure de recrutement sans garantie de succès,
- la nécessité pour la collectivité d'avoir un responsable du centre technique municipal pour encadrer quotidiennement 20 agents techniques correspondant à de multiples métiers et à organiser les interventions quotidiennes au service de la population,

Le jury de recrutement a étudié la candidature de l'agent contractuel compensant la vacance de poste.

Cet agent exerce les missions du poste de responsable du centre technique municipal depuis le mois de juin dernier et a apporté toute satisfaction depuis son arrivée. Il a postulé à ce poste et a confirmé sa motivation pour passer le concours de technicien territorial afin d'inscrire son avenir professionnel au sein des collectivités territoriales.

Pour rappel, ces dernières années, la commune de Trégueux a été plusieurs fois confrontée aux difficultés de recrutement d'agents titulaires sur les postes « techniques » et encore plus sévèrement sur les postes à responsabilité comme les postes de directeur des services techniques, adjoint au directeur des services techniques, technicien, et responsable du centre technique municipal.

Les appels à candidatures attirent de moins en moins de candidats titulaires et de plus en plus de candidats présentant les compétences et la formation souhaitée originaires du secteur privé, n'ayant pas eu l'occasion durant leur parcours professionnel de s'intéresser aux concours administratifs bien qu'attirés par le cadre d'exercice des collectivités territoriales.

L'expérience a montré qu'en recrutant un candidat motivé et en l'accompagnant dans la préparation des concours, ce dernier intègre le statut de la fonction publique territoriale et poursuit ensuite sa carrière au sein des collectivités.

La commune de Trégueux a ainsi pourvu à ses besoins tout en intégrant 3 cadres techniques au sein de la fonction publique.

Vu le 2° de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié qui dispose que « lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi »,

il est proposé de pourvoir au poste de responsable du centre technique municipal en recrutant M Meunier par voie contractuelle pour une durée de trois ans à temps complet à compter du 10 novembre 2021. Cette durée de contrat de 3 ans permet à l'agent recruté de prendre possession de ses nouvelles fonctions et de préparer avec un temps suffisant un ou plusieurs concours de la fonction publique territoriale.

Il percevra par ailleurs le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité pour les agents contractuels ainsi que les différents avantages prévus pour les agents municipaux (participation à la protection sociale complémentaire, CNAS, etc.).

Sa rémunération sera fixée en référence au 3ème échelon du grade de technicien principal de 2ème classe (soit aujourd'hui Indice brut 415 – indice majoré 369). L'agent percevra par ailleurs les primes et indemnités en vigueur dans la collectivité pour les agents contractuels.

Vu l'avis favorable de la commission Ressources Humaines du 14 septembre 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la création d'un emploi contractuel pour le poste de responsable du centre technique municipal à temps complet à partir du 10 novembre 2021 et pour une durée de trois ans et AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de travail correspondant et tous les documents s'y rapportant.

A Trégueux, le 1^{er} octobre 2021

Le Maire,
Christine MÉTOIS-LE BRAS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le **vingt neuf septembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents : 23

Mme METOIS-LE BRAS Christine, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. PEDRONO Pascal, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme MOUNIER Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, M. QUINTIN Philippe, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, Mme HERVE Isabelle, M. LE MAREC Gilles, Mme HERNOT Martine, Mme MACRE Amélie, M. MICHEL Alain, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 5

M. RAULT Alain	a donné procuration à	M. RAOULT Roland
M. BAPTISTA-SOARES Philippe	a donné procuration à	Mme MOUNIER Vanessa
Mme ROMERO Cécilia	a donné procuration à	M. PIEDERRIERE Dorian
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. CORMAND Yvon	a donné procuration à	Mme LE MEUR Sandra

Membre absent excusé n'ayant pas donné procuration : 1

Mme COLLIN Marina

Secrétaire de séance : M. HERVE Pascal

Assistait également : Mmes PELLETIER Fabienne (DGS)

DÉLIBÉRATION N° 2021-102

Rapporteur : Christine MÉTOIS – LE BRAS, Maire

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021 – 2022 – RÉAJUSTEMENTS SUITE A LA RENTRÉE SCOLAIRE

Lors de la séance du 07 juillet 2021, le Conseil Municipal a délibéré sur la création d'emplois saisonniers pour l'année scolaire 2021-2022. Suite à la rentrée scolaire, de nouveaux besoins sont apparus nécessaires à la bonne organisation des services périscolaires, supposant des créations d'emploi supplémentaires :

Descriptif	Besoins	Amplitudes horaires maximales
ENTRETIEN DES LOCAUX		
École Pasteur	1	10H30-15H00 16H30-18H45
RENFORT COVID-19		
Désinfection – Loustics	1	13H50-14H50
Renfort périscolaire ALSH	2	08H45-09H00 16H30-17H00
Désinfection – Créac'h (modification)	1	16H30-18H30

Ces amplitudes horaires sont maximales et peuvent être réduites selon les nécessités de service, liées notamment au nombre variable d'enfants présents.

L'ensemble de ces agents seront recrutés sur le fondement de l'article 3-I de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié. Ils seront nommés en qualité d'adjoint d'animation ou d'adjoint technique contractuel et rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de ce grade (soit au 7 juillet: indice brut 354 – indice majoré 332, échelle C1) au prorata du temps de travail effectué et percevront le régime indemnitaire alloué aux agents contractuels de la collectivité.

Vu l'avis favorable de la commission Ressources Humaines du 14 septembre 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la création des postes d'agents contractuels présentés ci-dessus pour les services Enfance Jeunesse Éducation au titre de l'année scolaire 2021-2022.

A Trégueux, le 1^{er} octobre 2021

Le Maire,
Christine MÉTOIS-LE BRAS.